

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : GLOQUAT SL  
Numéro index : 613-089-00-1  
Numéro CE : 201-579-4

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réserve à un usage professionnel  
Herbicide

Fonction ou catégorie d'utilisation : Produits phytopharmaceutiques

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Globachem NV  
Brustem Industriepark - Lichtenberglaan 2019  
B-3800 Sint-Truiden  
T +32 11 78 57 17 - F +32 11 68 15 65  
[globachem@globachem.com](mailto:globachem@globachem.com) - [www.globachem.com](http://www.globachem.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence   |
|--------|-------------------|---------|--------------------|
| FRANCE | ORFILA            |         | +33 (0)1 4542 5959 |

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Met. Corr. 1 H290  
Acute Tox. 4 (Oral) H302  
Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist) H331  
Skin Irrit. 2 H315  
Eye Irrit. 2 H319  
Skin Sens. 1 H317  
STOT SE 3 H335  
STOT RE 1 H372  
Aquatic Acute 1 H400  
Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

**Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

T; R23  
T; R48/25  
Xn; R22  
Xi; R37/38  
N; R50/53  
R43

Texte complet des phrases R: voir section 16

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

# GLOQUAT SL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

diquat dibromide

Mentions de danger (CLP) :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux  
H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H331 - Toxique par inhalation  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les aérosols  
P280 - Porter des vêtements de protection, des gants de protection  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise  
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle selon les Directives nationales

Phrases EUH :

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Mesures de sécurité PPP :

SP 1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

| Nom              | Identificateur de produit  | %    | Classification selon la directive 67/548/CEE  |
|------------------|--|------|---|
| diquat dibromide | (n° CAS) 85-00-7<br>(Numéro CE) 201-579-4<br>(Numéro index) 613-089-00-1 | 38,9 | T+; R26<br>T; R48/25<br>Xn; R22<br>Xi; R36/37/38<br>N; R50/53<br>R43  |
| Nom              | Identificateur de produit  | %    | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]   |
| diquat dibromide | (n° CAS) 85-00-7<br>(Numéro CE) 201-579-4<br>(Numéro index) 613-089-00-1 | 38,9 | Met. Corr. 1, H290<br>Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>Acute Tox. 2 (Inhalation), H330<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Skin Sens. 1, H317<br>STOT SE 3, H335<br>STOT RE 1, H372<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 |

Textes des phrases R et H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général :

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

# GLOQUAT SL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.   |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.  |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|  |   |
|--|---|
| Symptômes/lésions                            | : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  |
| Symptômes/lésions après inhalation           | : Toxique par inhalation. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. |
| Symptômes/lésions après contact avec la peau | : Provoque une irritation cutanée.  |
| Symptômes/lésions après contact oculaire     | : Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| Symptômes/lésions après ingestion            | : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.   |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.                           |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |  |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  |

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                      |                                   |
|----------------------|-----------------------------------|
| Procédures d'urgence | : Eloigner le personnel superflu. |
|----------------------|-----------------------------------|

#### 6.1.2. Pour les secouristes

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. |
| Procédures d'urgence     | : Aérer la zone.  |

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Procédures de nettoyage | : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. |
|-------------------------|---|

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|   |   |
|---|---|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.                                 |
| Mesures d'hygiène                                       | : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |

# GLOQUAT SL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

|                        |   |
|------------------------|---|
| Conditions de stockage | : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| Produits incompatibles | : Bases fortes. Acides forts.   |
| Matières incompatibles | : Métaux.   |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Équipement de protection individuelle | : Eviter toute exposition inutile.                                   |
| Protection des mains                  | : Porter des gants de protection.                                    |
| Protection oculaire                   | : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.               |
| Protection de la peau et du corps     | : Porter un vêtement de protection approprié.                        |
| Protection des voies respiratoires    | : Porter un masque approprié.  |
| Autres informations                   | : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. |

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| État physique  | : Liquide                        |
| Couleur  | : brun clair.                    |
| Odeur  | : odorless.                      |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible       |
| pH   | : Aucune donnée disponible       |
| pH solution  | : 4 - 5 (1%)                     |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible       |
| Point de fusion  | : Aucune donnée disponible       |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible       |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible       |
| Point d'éclair   | : > 100 °C                       |
| Température d'auto-inflammation                        | : > 260 °C                       |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible       |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Ininflammable                  |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible       |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible       |
| Densité relative                                       | : 1,2                            |
| Solubilité   | : Aucune donnée disponible       |
| Log Pow  | : Aucune donnée disponible       |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible       |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible       |
| Propriétés explosives                                  | : Le produit n'est pas explosif. |
| Propriétés comburantes                                 | : Non-comburant.                 |
| Limites d'explosivité                                  | : Aucune donnée disponible       |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Non établi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

# GLOQUAT SL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion. Toxique par inhalation.

| GLOQUAT SL                       |                  |
|----------------------------------|------------------|
| DL50 orale rat                   | 300 - 2000 mg/kg |
| DI 50 cutanée rat                | > 2000 mg/kg     |
| CL50 inhalation rat (mg/l)       | 0,64 mg/l/4h     |
| ATE CLP (vapeurs)                | 0,500 mg/l/4h    |
| ATE CLP (poussières, brouillard) | 0,050 mg/l/4h    |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Nocif en cas d'ingestion. Toxique par inhalation.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| GLOQUAT SL     |   |
|----------------|---|
| CL50 poisson 1 | > 100 mg/l (96 h) <i>Oncorhynchus mykiss</i>          |
| CE50 Daphnie 1 | 1 - 10 mg/l (48 h) <i>Daphnia magna</i>               |
| ErC50 (algues) | < 1 mg/l (72h) <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| GLOQUAT SL                   |   |
|------------------------------|---|
| Persistance et dégradabilité | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| GLOQUAT SL                   |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| GLOQUAT SL  |  |
|---|--|
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII  |  |
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII |  |

# GLOQUAT SL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1760  
N° ONU (IMDG) : 1760  
N° ONU (IATA) : 1760  
N° ONU (ADN) : Non applicable  
N° ONU (RID) : 1760

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.  
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle pour le transport (ADN) : Non applicable  
Désignation exacte d'expédition/Description (RID) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8  
Étiquettes de danger (ADR) : 8



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8



#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8



#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable



# GLOQUAT SL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8  
Étiquettes de danger (RID) : 8



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

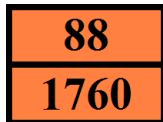
### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui  
Polluant marin : Oui  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C9  
Dispositions spéciales (ADR) : 274  
Quantités limitées (ADR) : 0  
Quantités exceptées (ADR) : E0  
Véhicule pour le transport en citerne : AT  
Catégorie de transport (ADR) : 1  
Danger n° (code Kemler) : 88  
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

#### 14.6.2. Transport maritime

#### 14.6.3. Transport aérien

#### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

#### 14.6.5. Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C9  
Transport interdit (RID) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH  
Ne contient pas de substance candidate REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

#### France

# GLOQUAT SL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

| No ICPE   | Installations classées<br>Désignation de la rubrique  | Code Régime | Rayon |
|-----------|---|-------------|-------|
| 1172.text | Dangereux pour l'environnement -A-, très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000 à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques.<br>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : |             |       |

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## SECTION 16: Autres informations

### Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



T - Toxique



N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R

- : R22 - Nocif en cas d'ingestion  
R23 - Toxique par inhalation  
R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau  
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau  
R48/25 - Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion  
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrases-S

- : S1/2 - Conserver sous clef et hors de portée des enfants  
S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux  
S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation  
S23 - Ne pas respirer les aérosols  
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec ... (produits appropriés à indiquer par le fabricant)  
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage  
S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés  
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

Mesures de sécurité PPP

- : SP 1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Sources des données

- : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations

- : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Acute Tox. 2 (Inhalation)           | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2                                       |
| Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist) | Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 3                       |
| Acute Tox. 4 (Oral)                 | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4                                       |
| Aquatic Acute 1                     | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1                      |
| Aquatic Chronic 1                   | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1                 |
| Eye Irrit. 2                        | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2                          |
| Met. Corr. 1                        | Corrosif pour les métaux, Catégorie 1  |
| Skin Irrit. 2                       | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2  |
| Skin Sens. 1                        | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1   |
| STOT RE 1                           | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1 |
| STOT SE 3                           | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3  |
| H290                                | Peut être corrosif pour les métaux   |
| H302                                | Nocif en cas d'ingestion   |
| H315                                | Provoque une irritation cutanée  |
| H317                                | Peut provoquer une allergie cutanée  |
| H319                                | Provoque une sévère irritation des yeux  |



# GLOQUAT SL

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

|           |   |
|-----------|---|
| H330      | Mortel par inhalation   |
| H331      | Toxique par inhalation  |
| H335      | Peut irriter les voies respiratoires  |
| H372      | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée               |
| H400      | Très toxique pour les organismes aquatiques   |
| H410      | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme                                      |
| R22       | Nocif en cas d'ingestion  |
| R23       | Toxique par inhalation  |
| R26       | Très toxique par inhalation   |
| R36/37/38 | Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau  |
| R37/38    | Irritant pour les voies respiratoires et la peau  |
| R43       | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau   |
| R48/25    | Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion                                   |
| R50/53    | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| N         | Dangereux pour l'environnement  |
| T         | Toxique   |
| T+        | Très toxique  |
| Xi        | Irritant  |
| Xn        | Nocif   |

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*